



Réforme STI :



les personnels exigent une réponse du ministre sur leurs revendications

FO a demandé en urgence la réunion du CHS CTM (comité d'hygiène et de sécurité ministériel et des conditions de travail ministériel) suite au suicide de notre collègue, Pierre Jacque, professeur d'électronique au lycée Antonin Artaud de Marseille.

M. Peillon a exprimé « sa très vive émotion après le suicide » en précisant « que les professeurs accomplissent une mission essentielle, dans des conditions parfois difficiles ».

Ces conditions difficiles sont les conséquences de la réforme STI engagée par le ministre Chatel mise en œuvre et poursuivie par M. Peillon.

Le CHSCT académique saisi par le SNFOLC et le SNES se réunit le 12 septembre. Le CHSCT ministériel est convoqué le 26 septembre.

Depuis 3 ans, le SNFOLC est intervenu à plusieurs reprises à tous les niveaux contre la réforme des STI initiée par Chatel : plan social déguisé concernant 12 000 professeurs spécialistes de leur discipline, obligés de se « reconverter » dans les pires conditions (perte de leur poste, de leur spécialité disciplinaire, réaffectation en technologie en collège, réaffectation dans une autre discipline, conditions de travail dégradées, ateliers détruits, mise en place de nouveaux CAPET qui interdisent l'enseignement en BTS...).

La seule réponse du ministre Peillon a été d'imposer un changement de valence disciplinaire à tous les professeurs de STI.

L'inspection générale avait pourtant constaté dans son rapport de janvier 2012 « l'ampleur du désarroi des enseignants » face à la suppression des 12 filières de STI et à la reconversion forcée.

Il est urgent de revenir sur l'ensemble de ces dispositions.

Le 15 avril 2013, au cours du CHSCT, les représentants FO intervenant sur les conséquences de la réforme des STI ont souligné « que la meilleure façon de prévenir les risques psychosociaux pouvant résulter des mesures de la réforme de la filière STI est, sur le fond, d'abandonner cette réforme ou, à tout le moins, de tout remettre à plat. En effet, tous les problèmes demeurent que ce soit au niveau de la formation de l'affectation des personnels enseignants concernés, de l'organisation des épreuves du baccalauréat,...). Les représentants de FO insistent sur les difficultés rencontrées par 20% des agents qui se trouvent fortement déstabilisés à l'occasion du mouvement intra-académique. » [extrait du PV du CHSCT].

Le Ministre doit répondre aux enseignants et à leurs organisations syndicales : le 9 février 2011, le SNFOLC, le SNES, le SNEP, la CGT éducation, le SNETAA-FO, le SNALC, le SNCL, Sud Education demandaient ensemble « l'abandon de la réforme du lycée et des STI-STL et une remise à plat de l'ensemble du dossier ».

Le Ministre doit abandonner la réforme Chatel.

Les professeurs de STI ne peuvent être les précurseurs des réformes que le ministre a décidé de poursuivre: loi de refondation de l'école avec la territorialisation des statuts, des disciplines, des formations.

Aujourd'hui, le SNES comme FO a saisi le CHSCT.

Aussi, le SNFOLC avec sa fédération s'adressera aux représentants du SNES pour leur indiquer sa disponibilité totale contre la mise en place de la réforme des STI et ses conséquences sur les personnels

Montreuil, le 11 septembre 2013